

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80
oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard.

Membres en exercice : 71 titulaires - 42 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 42 délégués (39 titulaires – 3 suppléants)	Voix Pour : 42
Dont membres votants à voix délibérative : 42 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 30 janvier 2026	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas, Mr Besonhé Grégory, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Décauché Thierry, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Hourdry Mathieu, Mr Lavoix Olivier, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Melling Patrick, Mr Minette Michel, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Plateaux Jean, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric, Mr Vérot Vincent.

Suppléants votants: Mr Demergers Pierre-Emmanuel, Mr Guilleman Michel, Mr Thomas Rémy.

Membres absents excusés :

Titulaires

Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Bruneaux Henri, Mr Carion Denis, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Duclos Dominique, Mr Dujon Régis, Mr Fraeyman Fabien, Mr Hoerter Michel, Mr Jacquin Claude, Mr Lévêque Yves, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Mangin Eric, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Pauly Brigitte, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, Mme Stofferis Régine.

Membres absents:

Mr Adam Hubert, Mr Arnefaux Alain, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hubier Maxime, Mr Juillet Jean-Etienne, Mme Malet Madeleine, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Malezé Patrick

<u>Objet :</u> Rapport égalité femme-homme 2025	N°2026 02 03
--	---------------------

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu les dispositions prescrites par la Loi du 04 Août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260217-20260203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026
Publication : 23/02/2026

Certifié par le Président

- Vu les articles L2311-1-2 et D2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret N°2015-761 du 24 juin 2015 précisant les modalités et le contenu de ce rapport,
- Vu l'avis favorable donné par la commission administration générale le 26 janvier 2026
- Vu l'avis favorable donné par les membres du bureau le 10 février 2026

Le Président informe l'assemblée que les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants, les Départements et les Régions, doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport 2025 appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur en présentant la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, ce rapport doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et il décrit les orientations pluriannuelles. »

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président, **DECIDENT, après en avoir délibéré de :**

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité femmes / hommes
- **APPROUVER** le dit rapport

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

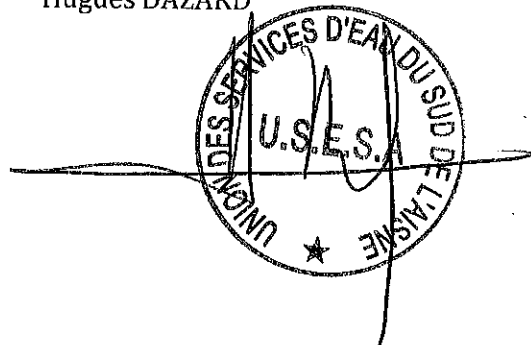
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Patrick MALÉZÉ



Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260217-20260203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026
Publication : 23/02/2026

Certifié par le Président